



CONTRAT DE SAILLIE 2016

ETALON :

DON JUAN V

N°

VENDEUR

HARAS DE CIRCEE

Le Parc aux Haras

14430 VICTOT PONTFOL

Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com

<http://www.harasdecircee.com>

N° SIRET : 451 993 893 00028

ACHETEUR

NOM :

ADRESSE :

Tél.

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

OPTION 1

RESERVATION :	165	€ TTC soit 150 € HT
SOLDE :	<input type="checkbox"/> 550	€ TTC soit 500 € HT (TVA 10%) payable au 01/10 avec Garantie Poulain Vivant
	ou <input type="checkbox"/> 660	€ TTC soit 600 € HT payable au Poulain Vivant

OPTION 2

RESERVATION :	0	€
SOLDE :	880	€ TTC soit 800 € HT payable au Poulain Vivant

CONDITIONS D'UTILISATION

La Saillie est réservée pour la **JUMENT :**

N° SIRE :

La jument sera inséminée en **IAF - IAR *** au **centre agréé :**

Adresse :

Tél.

E-mail :

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

* Pour un contrat en IAR un **chèque de caution de 250 €** est à joindre au contrat en plus du chèque de solde. Chaque envoi de semence sera facturé en fin de saison 50 € HT.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, en double exemplaires, accompagné du chèque de réservation et éventuellement de caution à l'ordre du « Haras de Circée ». Un exemplaire vous sera retourné.

Fait à _____, le :

Signature de l'acheteur

Signature du vendeur



DROIT DE SAILLIE A VIE

ETALON :

DON JUAN V

N°

Date

VENDEUR

HARAS DE CIRCEE

Le Parc aux Haras

14430 VICTOT PONTFOL

Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com

<http://www.harasdecircee.com>

N° SIRET : 451 993 893 00028

ACHETEUR

NOM :

ADRESSE :

Tél.

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

1430 € TTC soit 1300 € HT

L'acheteur d'un DROIT DE SAILLIE A VIE de l'étalon bénéficiera d'un tarif préférentiel pour un second contrat de saillie :

0 € à la réservation + Solde de saillie au 01/10 payable au Poulain Vivant

Par exemple pour la saison 2016 : **0 € + 500 € HT payable Poulain Vivant**

CONDITIONS D'UTILISATION

Le présent contrat donne droit à une carte de saillie par an, assortie d'une garantie poulain vivant.

Si l'étalon est dans l'incapacité d'assurer la saison de monte dans l'année de signature du contrat, il sera fourni 4 doses de semence congelée à l'acheteur.

Si l'étalon a assuré la première année de monte mais ne peut assurer la seconde, il sera fourni à l'acheteur 2 doses de semence congelée.

Si la jument doit faire jouer la garantie poulain vivant mais que l'étalon n'est plus apte à la monte, il sera fourni à l'acheteur 2 doses de semence congelée supplémentaire.

Fait à Victot Pontfol, le :

Signature de l'acheteur

Signature du vendeur



VENTE DE PAILLETES DE SEMENCE CONGEELEE

ETALON :

DON JUAN V

N°

VENDEUR

HARAS DE CIRCEE

Le Parc aux Haras

14430 VICTOT PONTFOL

Tél. 0666711020

caroline@harasdecircee.com

<http://www.harasdecircee.com>

N° SIRET : 451 993 893 00028

ACHETEUR

NOM :

ADRESSE :

Tél.

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

- 440 € TTC soit 400 HT (TVA 10%) pour 1 DOSE soit 8 paillettes avec une carte de saillie
 - 770 € TTC soit 700 HT (TVA 10%) pour 2 DOSES soit 16 paillettes avec une carte de saillie
 - 990 € TTC soit 900 HT (TVA 10%) pour 3 DOSES soit 24 paillettes avec une carte de saillie
- 250 € HT la dose supplémentaire au delà de 3 doses achetées

CONDITIONS D'UTILISATION

Les paillettes sont votre propriété.

La carte de saillie supplémentaire vous sera facturée 100 € HT

REMARQUES

Les frais d'expédition de la semence (87 € HT ; stockage assuré par la société EUROGEN), de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, en double exemplaires, accompagné du règlement à l'ordre du « Haras de Circée ».

Un exemplaire vous sera retourné.

Fait à

le

Signature de l'acheteur

Signature du vendeur